

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-109 du 14 Avril 1994

Chargeant Monsieur Aurelien HOUSSOU,
Ministre de l'Energie, des Mines et de
l'Hydraulique de l'intérim de Monsieur
Théodore HOLO, Ministre Chargé des Rela-
tions avec le Parlement, Porte-Parole
du Gouvernement pour compter du 13
Février 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République.

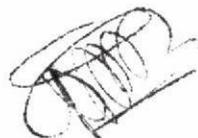
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 13 Février 1994, Monsieur Aurelien HOUSSOU, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement pendant l'absence de Monsieur Théodore HOLO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Avril 1994

Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement et par
délégation, le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA